

Le numérique

1) Introduction : définitions, citations, chiffres ...

L'Éducation nationale se dote d'une stratégie visant à faire du **numérique un facteur de réduction des inégalités**(apprentissage, décrochage scolaire, potentiel créatif) pour préparer les élèves de demain : citoyens autonomes et responsables.

Le numérique représente un levier de transformation puissant pour accompagner la politique ministérielle dans toutes les dimensions, de la transformation pédagogique au service des apprentissages et de leur évaluation à la formation aux enjeux et aux métiers de demain.

- Plus de 92 %des enseignants utilisent le numérique pour construire des séquences d'activités en classe dans le 2nd degré.
- 40 % des élèves déclarent avoir été victime de cyber violence au moins une fois dans l'année

2) Historique

30 glorieuses : Expansion économique et sociale - l'informatique bouleverse la société

Années 70 : Le système éducatif s'engage dans l'utilisation de l'ordinateur avec le plan IPT (Informatique Pour Tous)

1979 : 10.000 micro-ordinateurs sont annoncés.

1985 : le plan "Informatique pour tous"

1995 : Internet arrive dans les écoles

1997 : plan d'introduction des nouvelles technologies de l'information et de la communication par C. Allègre et S. Royal introduisant équipements, logiciels et la formation

2009 : Plan "Écoles numériques rurales"

2010 : Luc Châtel, ministre de l'Éducation, lançait un Plan de développement des usages du numérique à l'École

3) Enjeux

Les enjeux d'éduquer au numérique responsable

- On ne peut plus séparer le monde numérique du monde réel.
- Indispensable sinon handicap technologique (fracture numérique)
- Repenser la relation éducative (pratiques pédagogiques à repenser, rôle de l'éducateur)

- L'école doit former aux usages numériques pour éduquer à la citoyenneté numérique et prévenir les phénomènes de violence (cyber-harcèlement)

Les phénomènes de discrimination et de harcèlement se déplacent sur internet. La cyber violence se caractérise par l'utilisation des nouvelles technologies pour se livrer à des actes de violences psychologiques répétés : happy slapping (actes de violence filmés), sexting (actes à caractères sexuels), usurpation d'identité, photos montage publiées sans autorisation.

Les conséquences peuvent être très lourdes en terme de résultats scolaires mais aussi affecter le bien-être et la sécurité, l'identité de l'élève, sa santé, le climat scolaire et le vivre ensemble.

Le danger vient de l'inégalité dans la maîtrise du numérique.

Les limites du numérique

- **Inégalités territoriales** : Les inégalités éducatives liées aux usages du numérique ont longtemps été soumises au territoire / habitation. Au-delà de l'accessibilité à l'outil il y avait l'accessibilité aux réseaux
- **Le consumérisme** : Les parents de milieux populaires sont plus consommateurs et plus équipés. Les parents de milieux défavorisés s'en remettent davantage aux choix et volontés des ados (manque de confiance de la mission de l'école vis-à-vis du numérique)
- **Les compétences techniques des élèves** parfois limitées à un certain usage
- **Capital culturel** (incorporé) : Inégalités dans la capacité de certains parents à transmettre des usages plus proches de l'usage et de la culture scolaire

Evolution rapide du numérique

- La culture numérique des élèves se construit en dehors de l'école et fait face à celle construite à l'école (sous une pression institutionnelle forte).
- **Contraintes** sur les usages scolaires et personnels des élèves
- **Pas de discipline à part entière** sur les enseignements informatiques (présents en technologie et à travers PIX anciennement B2I, sinon CDI, salle multimédia)
- Si des outils numériques sont aujourd'hui bien entrés dans les mœurs du système éducatif d'autres renvoient à des **tentatives de mieux contrôler le travail enseignant**
- **Dérives** : Crainte des enseignants quant aux: virus ...
- **Partenariat et place du CDI** : La difficulté de la part des enseignants à situer la place du CDI et des professeurs documentalistes malgré le potentiel de l'EMI, EMC et les EPI.
- **Manque de formation des enseignants**
- **Déficit de compréhension** des mécanismes de l'informatique de la part des élèves alors qu'ils affichent une facilité de manipulation.

Espaces numériques de travail : un déploiement généralisé – MEN

Un espace numérique de travail (ENT) est **un ensemble intégré de services numériques** choisis et mis à disposition de la communauté éducative d'une ou plusieurs écoles ou d'un ou plusieurs établissements scolaires dans un cadre de confiance. Il constitue un point d'entrée unifié permettant à l'utilisateur d'accéder, selon son profil et son niveau d'habilitation, à ses services et contenus numériques. Il offre un lieu d'échange et de collaboration entre ses usagers, et avec d'autres communautés en relation avec l'école ou l'établissement.

L'ENT offre des services :

- pédagogiques : cahier de texte numérique, espaces de travail et de stockage communs aux élèves et aux enseignants, accès aux ressources numériques, outils collaboratifs, blogs, forum, classe virtuelle, etc.
- d'accompagnement de la vie scolaire : notes, absences, emplois du temps, agendas, etc.
- de communication : messagerie, informations des personnels et des familles, visioconférence etc.

L'école et le numérique

L'éducation au numérique participe à l'éducation à la citoyenneté. Elle est l'affaire de tous et si elle est bien menée par une équipe en cohésion, qui privilégie l'écoute et la communication avec les élèves, elle portera ses fruits en terme de climat scolaire. L'éducation au numérique pour un élève « numériquement responsable » passe par un parcours scolaire et des actions sur le terrain.

Le rôle de l'école est d'apporter des compétences numériques autres que les connaissances intuitives ou les pairs. La mission de l'école est d'éduquer à la citoyenneté au sein de laquelle on trouve la citoyenneté numérique. Elle repose sur 5 critères :

- **participation** : il s'agit d'amener les adolescents à réfléchir sur les publications produites ou lues, d'évaluer les comportements qui peuvent les affecter, d'évaluer leur part de responsabilité...refuser par exemple de visionner une vidéo d'une personne qui maltraite un chat et la signaler auprès de la plateforme de signalement du gouvernement
- **identité à construire au travers des réseaux** : l'avatar (identités plurielles) peut poser problème quand le décalage entre ce qu'ils donnent à voir et ce qu'ils sont est trop important et qu'ils perdent le sens des réalités
- **confidentialité** : il s'agit de se respecter soi-même pour ne pas trop en divulguer et de respecter la vie privée des autres (art 9 de la Constitution, notion de vie privée sanctionnée par des amendes lourdes)
- **crédibilité** : vérification des sources
- **la paternité et propriété liées aux droits d'auteur à respecter**

4) Politiques actuelles

2005 : Loi d'orientation et de programmation pour l'avenir de l'école : pilier 5 du socle commun (maîtrise des TICE)

2010 : Plan de développement à l'usage du numérique sur la question de la pédagogie (formation des enseignants à usage des technologies, de l'info et de la communication, formation des élèves, partenariats, généralisation des services numériques)

2013 : Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république instaure la création d'un service public du numérique éducatif (art. 16). La transformation de l'école avec le numérique est engagée ; tous les acteurs sont mobilisés, y compris les personnels d'éducation. Dans le même temps, le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation fait référence au numérique éducatif comme un élément de culture nécessaire à l'exercice de notre métier : pour la réussite des élèves, mais aussi pour favoriser les pratiques collaboratives entre les membres d'un établissement (adultes et élèves).

2016 : Plan numérique repose sur 4 piliers : de nouvelles ressources numériques digital, (applications mobiles), nouveaux équipements, l'innovation et la formation

2018 : Interdiction du portable au collège

La **loi du 20 juin 2018** relative à la protection des données personnelles et le règlement général européen sur les données personnelles (RGPD) contribuent à créer ce cadre par un renforcement des droits des usagers concernant l'utilisation de leurs données personnelles. En particulier, les responsables de traitement ont l'obligation de fournir une information simple, claire et facilement compréhensible par les personnes concernées dont font partie, dans le cadre des activités scolaires, les élèves et leurs familles.

Janvier 2019 : Le Centre national d'enseignement à distance (CNED) a ouvert un assistant numérique pour l'ensemble des collégiens dans le cadre du dispositif "Devoirs faits"

Octobre 2019 : Un comité d'éthique et d'expertise en matière de données numériques a été installé et placé auprès du ministre de l'Éducation nationale. Cette instance émettra des avis sur l'intérêt public de l'utilisation des données récoltées et traitées dans le cadre scolaire.

Mars 2020 : À la suite de la crise de la COVID 19, mise en place de « ma classe à la maison » par la CNED. Les outils numériques sont au cœur de la continuité pédagogique.

5) Les actions en EPLE

[Extrait de la circulaire de missions des CPE \(2015\)](#)

Le suivi des élèves : Assurer le suivi pédagogique et éducatif individuel et collectif des élèves

[Extrait du référentiel de compétences - CPE \(2013\)](#)

Aider les élèves à s'approprier les outils et usages numériques de manière critique et créative

Participer à l'éducation des élèves à un usage responsable d'Internet

Faciliter le traitement et la transmission des informations en provenance ou à destination de l'équipe de direction, des personnels de l'établissement, des élèves et des parents, notamment par l'usage des outils et ressources numériques.

1) Diagnostic partagé

A partir d'indicateurs définis collectivement :

- Le nombre de punitions et sanctions liés à la mauvaise utilisation de l'outil numérique
- Inventaire d'outils numériques en établissement
- Actions et projets en lien avec l'éducation au numérique responsable
- Actions dans le cadre du CESC en lien avec le numérique
- Le nombre d'incidents en lien avec les réseaux sociaux
- La nature des conflits entre les élèves présents sur les réseaux sociaux et ayant un impact néfaste dans l'établissement
- La fracture numérique

2) Axes de travail

Axe n°1 : Former les élèves à une culture numérique responsable

L'EMI dans le cadre du parcours citoyen

Travail avec l'ensemble de la communauté éducative sur le projet d'établissement (axe sur l'éducation aux médias et à l'information)

Travailler collectivement à :

- Sensibiliser aux enjeux de la culture numérique
- Sensibiliser aux enjeux de l'éducation aux médias et à l'information
- Permettre aux élèves d'exercer leur citoyenneté dans une société de l'information et de la communication, former des cyber citoyens actifs, éclairés et responsables
- Permettre la compréhension et l'usage autonome des médias par les élèves qui sont à la fois lecteurs/producteurs et diffuseurs de contenus

Permettre aux élèves de développer une pratique citoyenne en lien avec les médias :

- Travailler dans le cadre de l'EMC avec le professeur documentaliste = ex : utilisation des médias sociaux/ fake news
- L'EMI doit être intégrée à tous les cours : développer les compétences de recherche , de sélection, d'interprétation de l'information dans le cadre d'exposés

Agir sur le climat scolaire : Un plan de prévention contre la violence

Travail avec l'ensemble de la communauté éducative sur le projet d'établissement (axe prévention de la cyber-violence)

Le cyber harcèlement existe dans tous les établissements = répercussion sur le climat scolaire

Leviers pour agir sur l'amélioration du climat scolaire :

La coéducation :

L'implication des parents est nécessaire pour réduire le phénomène de cyber-harcèlement

Informé et former les parents sur la question des médias, du cyber harcèlement : prévenir le phénomène

La prévention des violences :

Dans le cadre du CESC réaliser un plan de prévention violence et de cyber-violence avec des actions pour sensibiliser et lutter contre ce phénomène

La stratégie d'équipe :

Organiser des réunions d'équipe lors des conseils pédagogiques pour sensibiliser au numérique et à ses conséquences.

Former les équipes pour qu'elles deviennent « personnels ressources »

La coopération :

Sensibilisation les élèves sur la question des médias, du cyber harcèlement : prévenir le phénomène dans le cadre du parcours citoyen :

- Prévenir des comportements
- Accompagner les victimes
- Rappeler l'importance des témoins

Les pratiques partenariales :

Travailler en partenariat :

- Associations ou partenaires pour sensibiliser à la question (faire des interventions en classe)
- Relais pour gérer la prise en charge individuelle des auteurs et victimes

La qualité de vie à l'école :

Améliorer et diminuer les phénomènes de violence et de cyber harcèlement à travers le plan de violence favorise le sentiment de sécurité et permet de repérer les signes précurseurs

Axe n°2 : Le CPE et l'éducation au numérique responsable

Un cadre clair et explicite

Travail avec les élèves sur une charte de l'éducation du numérique responsable et une charte d'utilisation des ordinateurs dans l'EPLE

Dans le cadre d'une réunion avec l'ensemble de la communauté éducative, travailler à mettre à jour le règlement intérieur sur l'utilisation du portable (interdiction au collège, aménagement d'un espace au lycée).

Lors des heures de vie de classe, prévoir un temps pour expliciter l'intérêt du numérique et les punitions en cas de non respect du règlement intérieur

Favoriser l'engagement des élèves

Travailler dans le cadre de la formation des élèves délégués à la problématique du cyber harcèlement

Travailler dans le cadre de l'EMC avec le professeur documentaliste = ex : utilisation des médias sociaux/ fake news (créer un EPI avec d'autres disciplines)

Dans le cadre du CVC/CVL : Former des ambassadeurs du cyber harcèlement

Un travail avec les familles

Animer un café des parents sur la question de l'éducation au numérique responsable sur :

- Assurer la continuité éducative et pédagogique à la maison
- L'utilisation du numérique à la maison
Avec l'aide d'intervenants spécialisés sur la question
- Proposer des sensibilisations aux réseaux sociaux et sur le cyber harcèlement

Former les parents pour qu'ils deviennent « personnels ressources »